

Je fais cette observation sans la moindre trace d'animosité à l'endroit de la Fonction publique. Un fossé s'est creusé avec le temps; nous avons permis qu'il s'élargisse trop et la Fonction publique l'a naturellement comblé. Les députés qui n'ont pas de fonctions officielles ont le devoir d'exiger de ceux qui en ont de rendre des comptes au Parlement.

Le vérificateur général se rend bien compte que le maillon final de la chaîne dans le processus de révision des finances, c'est le Parlement. Il demande que l'on améliore les prévisions et que l'on fournisse de plus amples informations. C'est un bon début, monsieur l'Orateur, mais il se peut que ce soit un faux avantage. Abstraction faite du personnel dont disposent actuellement les députés et des moyens accordés au comité et en dépit du nombre de fonctionnaires, aussi dévoués soient-ils qui gravitent autour de ce système, cette information ne servira strictement à rien si l'on n'augmente pas le système de recherche parlementaire de même que le système de secrétariat du comité.

Le vérificateur général a également proposé que les comités permanents soient saisis des différentes parties pertinentes de son rapport. C'est un point sur lequel le vérificateur général et moi-même ne sommes pas d'accord; je ne sais pas comment les comités pourraient à la fois étudier les prévisions, se charger de la législation et assurer la vérification des comptes. Cette proposition pourrait être à l'origine d'un conflit d'intérêts puisque la plupart des membres des comités chargés d'étudier les crédits sont directement concernés par ces programmes et je ne pense pas que ces personnes puissent bien assurer la vérification de ces comptes. C'est un point sur lequel le vérificateur général et moi-même sommes en désaccord mais je pense que nous progressons néanmoins dans la bonne direction. Nous avons besoin d'une innovation. Nous voulons un nouveau système de comités. Mon ami du Yukon (M. Nielsen) prétend que nous avons besoin d'un nouveau gouvernement—tout le monde le reconnaît.

Comme il est maintenant 6 heures et qu'il me reste quelques minutes, je ferai au retour du dîner une proposition dont j'ai saisi le comité permanent de la procédure et de l'organisation dans l'espoir qu'elle sera approuvée par tous les députés en vue d'accroître l'importance du Parlement et de le rendre plus efficace.

**L'Orateur suppléant (M. Turner):** Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

● (2002)

### REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

**M. Baker (Grenville-Carleton):** Monsieur l'Orateur, au moment de la suspension de la séance à 6 heures, je venais de dire que nous pourrions nous contenter de parler de ce qui ne va pas dans notre système—et en fait, beaucoup de choses ne vont pas dans ce système—mais qu'au lieu de cela, je désirais proposer à la Chambre une façon de remettre le Parlement sur la voie du retour au peuple. Lorsque j'ai dit cela, je songeais à ce que le chef de mon parti a dit lorsqu'il a été élu en 1976. Il

### Parlement

a dit que les Canadiens ne s'intéressent pas seulement à ce que nous combattons, mais aussi à ce que nous avons à proposer.

Le Parlement doit être mieux informé de ce que contiennent les budgets de dépenses. Il a besoin de plus de temps pour les étudier. Il nous faut adopter une approche tout à fait différente. A l'heure actuelle, nous étudions les budgets de dépenses d'une façon anarchique. La seule fonction reconnue que possède encore le Parlement est d'adopter tous les crédits affectés dans les budgets de dépenses. Au lieu de procéder à un examen détaillé et de déposer un rapport exhaustif, nous posons toutes sortes de questions qui n'ont entre elles aucun lien logique, qui ne mènent à aucune conclusion et ne donnent lieu à aucune recommandation.

Les comités chargés d'étudier les prévisions ne présentent pas de rapport. Il se peut que certains députés apprennent ainsi à mieux connaître les politiques ministérielles, ce qui n'intéresse guère puisque ces personnes n'ont aucune influence sur les ministères ou sur les politiques. Les prévisions budgétaires ne sont pratiquement pas modifiées par les comités, ce qui montre bien que notre mécanisme est en retard et ne sert pas à grand-chose. Je pense que nous devrions donc réaménager nos méthodes de contrôle financier. Au lieu d'essayer d'étudier toutes les prévisions chaque année, nous devrions travailler dans une perspective quadriennale ou quinquennale. Plutôt que de nous attacher à des quantités de généralités, nous devrions faire des études approfondies sur des organismes ou des ministères en particulier ou encore sur des fonctions précises. Ces enquêtes ne devraient pas servir uniquement à décider d'adopter ou de rejeter les prévisions mais devraient permettre de constituer des rapports détaillés exposant les buts, résultats, coûts et avantages de l'organisme considéré.

En 1976, j'ai proposé, devant le comité permanent de la procédure et de l'organisation un plan visant à la constitution d'un comité de la politique, des dépenses et des programmes. Ce comité aurait deux fonctions. Tout d'abord, il étudierait le cadre d'ensemble des dépenses gouvernementales, et entendrait les témoignages des représentants du ministère des Finances, du Conseil du Trésor et d'économistes de l'extérieur. J'espère qu'une étude de ce genre pourrait nous donner en tout temps une idée précise de notre orientation et des hypothèses en matière de développement économique sur lesquelles le gouvernement du jour se fonde pour tracer notre voie. A l'heure actuelle, nous n'avons pas cette possibilité.

Deuxièmement, ce comité, par l'entremise de sous-comités s'il y a lieu, pourrait entreprendre le genre d'étude fouillée à long terme dont nous avons besoin si nous voulons représenter comme il se doit les citoyens qui nous délèguent ici. Si nous devons suivre les traces du comité sénatorial des finances, qui a entrepris de nombreuses études extrêmement utiles—la dernière portait sur les lignes directrices gouvernementales en matière de locaux de bureau—nous ferions la même chose pour le processus parlementaire. Le seul désavantage de la conjoncture actuelle, c'est qu'alors que le Sénat a le temps et les connaissances techniques nécessaires pour accomplir ce genre de travail, nous, à la Chambre des communes, nous avons une responsabilité constitutionnelle, mais non les mécanismes nécessaires pour nous en acquitter, même si la volonté ne nous fait pas défaut.